Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200061463-20251217-11_08_2025_CM-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation : 11 décembre 2025

Délibération du conseil municipal de la séance du 17 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, MICHELET Guy, GALLO-BELLEIN Dominique, Adjoints, WERNER Elisabeth, LERAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, DONNET Alain, ROUSSEAU Gilles, LECH'VIEN Catherine, MEUNIER Myriam, LAGOUTTE Jean-Yves, SEGUR Aude, MACHET Bernadette, AVRIL Michel, DARCHE Patrice, BARBIER-CUEIL Guillaume, LEGER Michel, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : PANDOLFO Chantal (pouvoir à BELLEIN-GALLO Dominique), BEZELY Olivier (pouvoir à BERTRAND Gilbert), LARUPT Erwann (pouvoir à MACHET Bernadette), QUERRE Sophie (pouvoir à BARBIER-CUEIL Guillaume), VIDEMENT Sylvie (pouvoir à LEGER Michel)

Absent : MOBUCHON Nathalie, NAFFRECHOUX Yannick, BOUE Jean-François, COLLIN Yannick.

Secrétaire de séance : SEGUR Aude

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA et Sylvie JANSEN DST de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 29

◆◆◆◆◆◆◆

Délibération n° 11-08-2025-CM : Détermination des subventions périscolaires à l'OGEC Sainte-Anne

En plus de sa participation financière obligatoire liée au forfait communal, la commune s'est engagée en septembre 2023 (délibération 07-05-2023) et pour trois ans à attribuer à l'OGEC Sainte-Anne deux subventions :

- Une subvention par repas pris par l'ensemble des enfants fréquentant la cantine de l'école Sainte-Anne.

Cette subvention est votée annuellement en conseil municipal. Elle est déterminée selon le coût résiduel d'un repas et de la surveillance de cour sur le temps méridien d'un enfant de l'école publique plafonnée au coût résiduel réellement constaté de ces services pour l'OGEC Sainte-Anne.

- Une subvention par heure de garderie dont bénéficient les enfants fréquentant la garderie de l'école Sainte-Anne.

Cette subvention est déterminée selon le coût résiduel d'une heure de garderie d'un enfant de l'école publique plafonnée au coût résiduel réellement constaté de ce service pour l'OGEC Sainte-Anne

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200061463-20251217-11_08_2025_CM-DE

Vu l'avis favorable de la commission finances du 1er décembre 2025,

Vu la convention portant sur le financement des dépenses de fonctionnement obligatoires de l'école Sainte-Anne et de manière complémentaires le fonctionnement des services annexes,

Considérant que sur l'année scolaire 2023-2024 le coût résiduel d'un repas à l'école Sainte-Anne est de 2,50€ soit un montant inférieur au coût résiduel de la commune de 3.21€ et qu'il convient ainsi de considérer le premier coût ;

Considérant que sur cette même année scolaire le coût résiduel d'une heure de garderie à l'école Sainte-Anne est de 2.11 € soit un montant supérieur au coût résiduel pour la commune de 1,97 € et qu'il convient ainsi de considérer ce second coût ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ATTRIBUE une subvention totale de 55 495.19€ à l'OGEC Sainte-Anne pour les services périscolaires de l'année scolaire 2024-2025 avec :

- La somme de 2,50 € par repas pris par les enfants soit un total de 39 287,50 €
- La somme de 1,97 € par heure de garderie soit un total de 16 207,69 €

Le Maire
Paul CHAUVIN

COMMUNE DE BINIC-ETABLES-SUR-MER
Côtes d'Armor